

Pour un mariage pour tous véritablement égalitaire

OPINION

Le jour de la Saint-Valentin, la Commission des affaires juridiques du Conseil national débattra du mariage civil pour toutes et tous, soit de l'ouverture de cette institution aux couples de même sexe. Depuis 2007, la Suisse prévoit pour ces derniers un partenariat enregistré à côté du mariage réservé aux couples de sexe différent. Si cette solution correspondait à la tendance européenne au moment de son adoption, la Suisse a depuis pris du retard sur les pays d'Europe de l'Ouest qui ont, l'un après l'autre, ouvert le mariage civil et l'adoption conjointe aux couples de même sexe.

Le débat du 14 février ne se limitera cependant pas à un «oui» ou un «non». Suite à l'initiative des Verts libéraux pour le mariage civil pour toutes et tous déposée en 2013, deux variantes ont été proposées au parlement: le projet complet ou égalitaire, ouvrant le mariage civil à tous les couples avec les mêmes droits, et un projet de mariage *light*. L'idée de cette deuxième option? Permettre aux couples de même sexe de conclure une union qui s'appelle mariage, mais qui continue de les priver de certains droits. Les plus importants: pas de droit à une rente de veuve; pas de recours à la procréation médicalement assistée (PMA) – notamment au don de sperme; pas de filiation conjointe dès la naissance. La gestation pour autrui (GPA) reste quant à elle interdite en Suisse pour toutes les configurations de couple.

Un mariage à deux vitesses, tel qu'il résulterait de la version *light*, est toutefois problématique d'un point de vue juridique. Cette

solution reviendrait en effet à opérer des distinctions entre couples, à l'intérieur de la même institution du mariage, en fonction de l'orientation sexuelle des personnes impliquées. Ainsi, une femme mariée à une femme n'aurait pas droit à une rente de veuve ou à la PMA, contrairement à une femme mariée à un homme dans les mêmes circonstances.

Ces inégalités ne résisteraient pas à un examen par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). En effet, de telles distinctions

entre couples de même sexe et couples de sexe différent au sein d'une même institution représenteraient une discrimination en raison de l'orientation sexuelle, proscrite tant par la Constitution fédérale que par la Convention européenne des droits de l'homme. En d'autres termes, s'il était possible de prévoir deux régimes différents sous deux institutions différentes (mariage et partenariat), on ne peut pas en revanche inclure toutes ces configurations sous la même institution du mariage puis distinguer les droits des différents

couples selon l'orientation sexuelle. En cas d'adoption de la version *light* du projet de mariage civil pour toutes et tous, la Suisse risquerait donc de se faire rappeler à l'ordre par la CEDH en cas de recours.

L'un des arguments principaux avancés en faveur de cette variante *light* est qu'elle serait plus facile à mettre en œuvre car l'option du mariage égalitaire exigerait un changement de la Constitution. Le projet égalitaire demande en effet l'ouverture de la PMA aux couples mariés de même sexe. Or, selon l'art. 119 de la Constitution, la PMA est limitée aux

couples mariés dont la stérilité ne peut pas être écartée d'une autre manière. Pour les partisan-e-s du mariage *light*, les couples de même sexe, même mariés, ne rempliraient pas la condition de stérilité requise par la Constitution. Cet argument est à notre avis erroné. Une modification du texte de la Constitution ne s'impose pas pour réaliser l'ouverture du mariage aux couples de même sexe: l'adoption par le parlement du projet de mariage complet suffit pour indiquer sa volonté de voir la notion de stérilité interprétée comme une stérilité de fait. Deux femmes, incapables de procréer ensemble, et donc de fait stériles, pourraient ainsi se voir reconnaître l'accès à la PMA sans aucune modification constitutionnelle. Cette question technique ne devrait pas servir de prétexte pour éviter une discussion de fond.

Le débat sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe est éminemment politique. A l'heure où le parlement se décide enfin à s'attaquer à une revendication portée par les milieux associatifs depuis des années et soutenue par une majorité de la population suisse, seules deux options restent sur la table pour la soirée de la Saint-Valentin. D'un point de vue juridique, cependant, seul le mariage complet ou égalitaire est conforme à la Constitution fédérale et au droit international, et permettrait à la Suisse de remplir ses obligations en matière d'égalité. ■



CAMILLE VALLIER, NESA ZIMMERMANN ET DJEMILA CARRON CORESPONSABLES DE LA LAW CLINIC DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE ET CHERCHEUSES EN SCIENCES JURIDIQUES

Une visite équilibrée et professionnelle

INCIDENCES

Ils n'avaient pas pu se rencontrer à New York lors de l'Assemblée générale, ni à Davos, le président Trump ayant annulé la participation de la délégation américaine au Forum économique mondial. Il était donc de bon aloi que le secrétaire d'Etat Mike Pompeo reçoive finalement son collègue suisse dans son bureau du septième étage du Département d'Etat pour des entretiens substantiels. Lorsqu'un des prédécesseurs du conseiller fédéral Ignazio Cassis avait franchi jadis le seuil de ce même bureau, la discussion s'était si mal passée que son occupant avait donné après coup à ses collaborateurs l'instruction de ne plus jamais lui organiser semblable rendez-vous avec le ministre suisse de l'époque...

Le conseiller fédéral tessinois s'est mieux acquitté de sa tâche, à en juger par les thèmes abordés. Les relations bilatérales d'abord, avec pour pièce de résistance le fameux accord de libre-échange. Ni M. Cassis ni M. Pompeo ne sont les interlocuteurs les mieux placés pour en parler, mais la partie américaine s'est montrée ouverte sur le sujet, traité parmi d'autres aspects de la collaboration économique et commerciale entre les deux pays, qualifiée de robuste du côté américain. La valeur des investissements directs suisses a été soulignée. A propos de l'accord de libre-échange, un haut responsable suisse qui fut étroitement mêlé aux travaux préliminaires en vue d'un tel accord en 2005-2006 s'étonnait que le Conseil fédéral ait repris maintenant ce dossier: le gouvernement américain actuel n'est pas fiable et il est périlleux de vouloir se lier avec lui au vu des aléas de sa politique commerciale...

Puis l'on a abordé les problèmes politiques. Le Département d'Etat cite l'Iran, la Russie et la Chine. Sur l'Iran, la Suisse a mis en valeur sa fonction de puissance protectrice des intérêts américains. A-t-elle rappelé qu'elle restait favorable au traité sur le nucléaire

SUR LES BLOGS

L'avenir pétrolier des Etats-Unis dépend du Venezuela

«La malédiction du pétrole s'illustre une fois de plus. Cette fois c'est le Venezuela qui en fait les frais. Si, pour le grand public, l'image d'un gouvernement incapable et corrompu a été vendue, la partie non visible de l'iceberg révèle